

L. h. 156.

1) Lebensversicherung  
(Titel unvollständig)

nebst 21 - 17)

10

# LETTRE

d' un

Gentilhomme Polonois

à un

Lh 156

Gentilhomme de ses amis de  
la même Nation,

sur le séjour

*des Troupes Saxones  
en Pologne.*

LETTRE

de

Gentilhomme Polonois

à

Gentilhomme de ses amis de

la même Nation,

au le jour

des Troupes Saxonnes

en Pologne.





*Monsieur,*

**J**E scay, que Vous autres du parti contraire croyez, que nous avons une passion aveugle pour le Roy, que nous donnons sans aucune consideration, & comme tête baissée dans ses vües, & qu'à la fin nous nous attirerons par là une infinité de malheurs. Vous nous avez souvent reproché entre autres choses, que nous souffrons patiemment le séjour des Troupes du Roy en Pologne; Il est vray, que nous nous en sommes servis dans le besoin, & pour ne pas succomber dans la guerre, où nous avons été impliqués; Mais à cette heure, que les affaires ont un peu changé de face, jugez de nos sentiments, par les reflexions cy jointes, que je vous envoie, & que j'ay mises par écrit, pour estre données aux principaux Palatinats, a fin qu'elles puissent servir de matière

tiere aux remonstrances, que le Primat & le Marechal de la confederation seront chargez de faire au Roy.

REFLEXIONS  
pour servir d'instruction au Primat & au Marechal de la Confederation, dans les remonstrances, qu'ils auront à faire au Roy.

**L'** Absence de Sa Majesté & le séjour des Troupes auxiliaires dans les Etats de la Reipublique obligent tous les Palatinats de presser par de continuelles legations Monsieur le Primat & Monsieur le Maréchal de la Confederation, pour qu'ils obtiennent par leurs soins une effective & prompte évacuation des dites Troupes hors du Royaume; Ou bien qu'ils convoquent les Etats, pour pouvoir prendre conjointement avec eux les mesures necessaires, sur ce qui blesse le public; à quoy ils ajoutent cette resolution de leur part, qu'au cas qu'ils n'obtiennent l'un ou l'autre, ils s'assembleront d'eux mêmes, se croyant destituez de l'appui de ceux, qui sont obligez par le devoir de leurs char-

charges, de les soutenir, & chercheront les moyens de se maintenir dans la prerogative de leur liberté.

Pendant les dits Palatinats reflexissant sur les justes devoirs de la tranquillité publique & sur la juste veneration & fidelité, qu' ils doivent au Roy, dans l' esperance d' une bonne issue de leur legation à Sa Majesté, esperent, que dans le terme limité de leurs diétines, qui est le troisieme Juillet, elle voudra bien se declarer favorablement sur leurs justes demandes, étant certain, que les Deputez des Palatinats, qui comparoitront aux Diétines, ne manqueront pas de vouloir prendre des mesures convenables aux Réponces, que Sa Majesté fera à la Legation, qui Lui sera faite.

Il faudroit donc, que Sa Majesté fut tres humblement supplié de vouloir ordonner & de faire en sorte que dans le terme futur de la Diétine, le desir general de toute la Pologne pour la sortie des Troupes, soit satisfait; comme aussi de daigner penser aux moiens de faire sortir les dites Troupes des Etats de la Republique le plutót possible.

Il seroit aussi à propos de supplier Sa Majesté, d' avoir la bonté de donner des ordres à Son Armée de sortir incessamment des quartiers; ce seroit  
là

là le moyen d'adoucir les esprits , aigris par l'amer-  
tume des calamitez publiques.

Et comme on espère , que Sa Majesté voudra  
bien accorder aux instantes prières de la nation  
de faire sortir Son Armée du Royaume , il faudroit encore la supplier que dans les ordres , qui  
feront donnez pour cet effet , il soit expressement  
deffendu de ne prendre aucun Podwody ou voi-  
tures , à cause que la pluspart des bestiaux sont pe-  
ris par la peste ; comme aussi de ne point fou-  
rager les grains , sur tout les bleds , les orges ni les  
avoines , qui passent pour herbes , tant qu'ils ne sont  
point parvenus à maturité.

De même il seroit necessaire de supplier Sa  
Majesté de renouveler ses ordres à la Commission  
generale , pour faire rechercher exactement les  
excès exorbitants qui ont été commis , afin qu'il  
s'en fasse un juste chatiment , que ceux qui ont été  
lèzés obtiennent une juste satisfacion , & que re-  
stitution soit faite , de ce qui aura été pris au delà  
des contributions , sous quel pretexte que ce puisse  
être.

Il faudroit outre cela , que les ordres , qu'il plai-  
ra à Sa Majesté de faire expedier à cet egard , fus-  
sent remis en originaux entre les mains du Maré-  
chal

chal de la Confederation, pour qu'il lespût montrer publiquement aux Diétines.

Mais a fin qu'il ne parût point, que dans les demandes cy dessus on a plutot consulté l'amour pour la nation, que la raison d'Etat & les presentes conjonctures, il seroit bon d'exposer à Sa Majesté les pressants motifs, qui obligent la nation de faire les dites demandes à Sa Majesté.

Le 1<sup>er</sup> est la generosité & le grand cœur de Sa Majesté, Sa clemence, & sa bonté incomparables, qui lui acquierent l'estime, la veneration & l'amour de tout l'univers. Cette generosité & ce grand cœur là feront reflechir infalliblement sur les Loix du Royaume & sur les prerogatives & immunitéz de la Noblesse, confiées à Sa protection & à la garde, & aux quelles le lustre & la vigueur ne peuvent estre rendus, que par la sortie des Troupes, qui exigent des contributions.

La bonté & la clemence naturelles du Roy feront aussi indubitavelmente naitre des sentiments de compassion envers le Pays & le Peuple, qui lui est sujet, ce peuple, qui par une longue suite de malheurs, par les funestes effets d'une guerre intestine, par la perte inestimable de ce qu'il avoit de

de plus précieux & enfin par les fleaux du Ciel, la peste & la famine, se voit réduit à la dernière extrémité & à la dernière misère. L'unique moyen de le faire un peu respirer sous le poids de tant de calamitez & passées & présentes seroit de faire sortir les Troupes auxiliaires du Royaume.

Le 2<sup>de</sup> motif est fondé sur l'eloignement du danger, qui est un ouvrage dû aux soins de Sa Majesté & aux dispositions incomparables, qu'elle a faites; puisque nous nous voyons assurez tant du coté de la Pomeranie, que de celui de la Porte par la confirmation du Traitté de Carlowiz, & que les moiens de nous nuire tant par lui même, que par l'assistance des autres sont entierement ôtez au Roy de Suede; car quoy que ce Prince se tienne encore en Turquie, & qu'on suppose par là, que son intention est de passer par la Pologne avec une forte escorte; cela est pourtant fort incertain, puisque la Porte ne lui donnera jamais une escorte telle qu'il la pretend. C'est aussi la raison, qui a arreté si long tems ce Prince en Turquie, quoyque sans succès.

Si donc la Porte dans le tems, qu'elle n'avoit pas tant de raisons de nous menager n'a pas voulu accorder au Roy de Suede, ce qu'il demandoit, elle

elle le fera encore moins à cette heure, que la Paix entre l'Empereur & la France est faite, dans l'aprehension, ou elle doit estre de s'attirer à dos toute la Ligue Chretienne.

Quant au Roy de Suede, il n'est pas vray semblable, que, depourvû de tous moyens pour faire reussir une entreprise, & sans avoir aucun but, il veuille hazarder de passer par la Pologne avec une petite escorte. Suposons pourtant qu'il le veuille, ce Prince étant d'un genie aussi extraordinaire qu'il est, le danger doit il nous paroître si considerable, pour nous obliger à garder de si nombreuses Troupes dans le Royaume?

Premierement il nous sera libre de refuser cette proposition de la Porte, d'escorter le Roy de Suede, come étant impertinente. Assurement la Porte n'entreprendra pas une guerre pour le Roy de Suede. Suposé pourtant, que nous y donnions les mains, pour nous deliurer de l'inquietude, qu'un si long séjour du Roy de Suede en Turquie peut nous causer, nos Commissaires conviendront avec les Turcs des conditions de ce passage, & du nombre de l'escorte, de sorte, que notre Armée seule suffira pour empêcher le desordre, les troubles & les factions.

B

D'ail-

D'ailleurs le Roy de Suède ne trouveroit personne pour seconder ses desseins. La Noblesse lasée par tant de malheurs & trompée tant de fois par les promesses chimeriques des adherents du Roy de Suède, se donnera bien de garde, de concourir à de nouvelles revolutions, & d'ajouter foy à de vaines promesses. Elle ne souhaittera plus que la tranquillité & le repos, sur tout etant satisfaite par la sortie des Troupes. Elle aura une entiere confiance en Sa Majesté, & sera delivréé des soupçons, que la demeure des Troupes faisoit naître imperceptiblement dans les esprits.

Si au contraire le Roy de Suède entrant en Pologne escorté par les Turcs, trouvoit les esprits mal satisfaits, il ne manqueroit pas de profiter du mécontentement public. Nos troubles & nos tempêtes pourroient rendre la serenité à ses affaires. Il se prevaudroit de cette conjoncture; tant pour ses vues particulieres, que pour celles de la Porte, suppose qu'elle eut envie de nous faire la guerre. Il seroit alors à craindre, que tous les Palatinats ne se rangeassent du parti ennemi, & que la guerre ne se renouvellât, ce qui auroit des suites, qui sont aisées à devenir, sans qu'il soit besoin de les dire.

Mais

Mais quand même les Turcs n'auroient pas dessein de faire la guerre à la Pologne, il seroit à craindre, que d'autres Puissances amies du Roy de Suède, ou bien celles, qui apprehendent la bonne fortune de notre Ligue, ne voulussent se servir de l'occasion que leur fourniroit la désunion & la mésintelligence entre les Etats. Elles en profiteroient sûrement; les unes, pour secourir directement le Roy de Suède; les autres pour abaisser la bonne fortune de la Ligue, qui leur fait ombrage, & qui leur donne de la jalousie. Ou bien, on tacheroit par là à nous imposer malgré nous, une telle Paix, qu'il leur plairoit; ou l'on aideroit ouvertement ou sous mains le Roy de Suède à nous faire la guerre. Voila, Monsieur, quel est ce Projet; Dites m'en, je Vous prie, votre sentiment avec liberté. Je suis &c.

Re-



Réponse  
à la Lettre cy dessus.

**V**ous aviez raison de me croire de l'opinion, que vous m'attribuez par votre lettre. Mais le bonheur & les disgraces agissant beaucoup sur l'homme, font envisager les affaires différemment. Les pensées, que nous avons dans la prospérité, sont souvent tout autres, que celles, que nous avons dans l'adversité ; Tandis que nous nous sommes flattez, que notre Party triompheroit du vôtre, nous vous avons chargez d'opprobres, mais les malheurs, dont nous sommes accablez, m'ont fait réfléchir plus sérieusement sur les affaires de la nation ; Et la punition, que Dieu nous a fait sentir, m'a ouvert les yeux, de sorte que mes idées sont tout autres, que celles, que j'ai eues dans le tems de mon endurcissement.

Pour Vous dire mes pensées sur vôtre Projet, comme vous me le demandez, permettez moy, Monsieur, que je vous fasse part des réflexions, que j'ay faites pendant nos troubles. J'ay eu assez de loisir pour m'informer à fonds & exactement des euenemens arrivez pendant le cours du Re-  
gne

gne de Sa Majesté, & j'ay puisé dans des sources assez bonnes, pour que je puisse me flatter de n'être pas mal instruit. J'ay souvent expérimenté, que les affaires publiques, toutes publiques qu'elles sont, & la conduite des dites affaires, toute exposée, qu'elle est au Public, ne peuvent jamais être considérées sur le pied du jugement du Public. Les ressorts en sont si cachez & si secrets, qu'avant que ce qu'on appelle le Public, en puisse porter un jugement juste, il faut nécessairement, qu'il en ait été préalablement informé.

Ceux, qui ont eu part aux affaires publiques, n'ont ils pas souvent éprouvé, combien le Public a eu de peine d'accorder à leurs bonnes intentions, l'approbation qu'elles meritoient; Et cela parce qu'il est impossible, que le Public puisse savoir au juste les véritables raisons, qui les font agir?

Preuve de cela, combien de fois, dans nos conversations particulieres, ne nous sommes nous pas entretenu de la crainte, que l'on doit avoir des vûes du Roy & de sa conduite; mais à bien examiner la chose & à en juger sans passion, il faut convenir, que nos craintes ont été vaines & que nous avons lieu d'être contents. N'est il pas  
yray,

vray, que le Roy en acceptant la couronne, a d'abord repondu à l'affection, que la Republique lui a temoignée, en le choisissant, entre plusieurs pour le placer sur le Throne, par une application extraordinaire

1. A appaïser les troubles & les dissensions, qui y regnoient & dont l'animosité alloit, jusqu'à ne respirer que la ruine les uns des autres. La maxime des Tyrans étoit déjà établie : *Divide & Impera.* L'occasion étoit belle pour la mettre en pratique : Mais bien loin de cela, le Roy n'épargna ni soins, ni application, ni argent, même jusqu'à engager ses Etats hereditaires, pour conserver la Republique dans son entier ; c'est à dire dans ses privileges & immunités, lors qu'elle étoit sur le point de se perdre elle même, par elle même.

2. Le second sujet de l'application du Roy a été de procurer la Paix à la Republique ; Et pour cet effet come la Republique étoit destituée de Troupes, & outre cela désunie, le Roy fit venir de ses Troupes, qui étoient à la solde de l'Empereur, pour les entretenir à ses propres fraix au service de la Republique, ce qui produisit tout l'effet, que l'on pouvoit souhaiter ; car le Roy s'e-

s'étant mis en marche avec ses Troupes & celles de la Republique, la Porte qui n'avoit rien eü a craindre pendant long tems de la Republique, se retolut alors de faire la Paix de Carlowiz.

3. Le troisieme sujet de l'application du Roy a eté d'apaier les troubles en Lithuanie; troubles, qui luiournissoient encore une belle occasion, pour faire infraction aux Loix de la Republique, si le Roy auoit voulu se joindre à l'un ou à l'autre party; Mais le Roy n'eut d'autres soins, que d'apaier ces troubles, & de garantir ainsi la Republique de la ruine, que de semblables troubles entraînent ordinairement après eux.

4. Les troubles ayant ainsi été appaisez & en Pologne & en Lithuanie, les premiers soins du Roy furent de satisfaire au principal article des *Pacta conventa*, qui est; *de recuperare avulsa*; mais, *non nisi ea, ad que justus titulus habebatur*. Or il n'y avoit que la Livone seule, sur laquelle le Roy & la Republique eussent des droits legitimes. Le Roy de Suède avoit conquis cette Province par les armes, quoy qu'injustes, puisqu'il avoit fait infraction à l'armistice fait entre la Pologne & la Suède. La Paix qui suivit & qui assuroit cette conquête, ne se fit, que sous condition de conser-  
ver

ver la Province *in statu quo*, & de laisser à la République un libre commerce, tant par mer, que par terre.

La Suède n'avoit observé ni l'un ni l'autre.

Quant au premier, tout le monde sçait, combien peu les Suedois ont conservé la Livonie *in statu quo*.

Pour le second, qui regarde la liberté du commerce, les Suedois n'ont ils pas pris par des fregates armées les vaisseaux de la République, qu'ils ont conduits & arretez par force dans leurs Havres?

On avoit tenté la voye de la douceur.

On avoit présenté la dessus plusieurs memoires à la Suède, mais elle n'y avoit eü aucun egard.

Ceux qui ont eu connoissance des affaires de la République n'ignorent pas, que le Roy Jean avoit deja songé à demander raison de l'injustice des Suedois à cet egard; & qu'il estoit tout resolu de prendre les armes; mais la guerre des Turcs l'en avoit empêché. Voila donc *Justus titulus*, ou *justa causa*.

Les conditions sous les quelles la Livonie fut cédée obligoient également les deux Parties contractantes, & l'une y ayant manqué, l'autre n'y estoit

étoit plus tenue & pouvoit rentrer dans tous les anciens droits.

On objectera peut être, que par l'article 35. de la Paix d'Olive il n'est pas permis d'abord de recourir aux armes, au premier tort, qu'une Partie fait à l'autre; mais ce même article fait voir, que ce n'est qu'au cas seulement, que l'autre partie n'ait pas commencé par les armes: *Citra tamen vim armorum vexati*. Ce sont les termes;

Car si une des Puissances a d'abord employé les armes & lesé l'autre par les armes, cette Puissance par le même art. 35. doit être considérée, come infractice de la Paix, & come agresseur; & les autres Parties doivent se joindre à celle qui a été lesée & l'assister jusqu'à ce qu'elle ait obtenu satisfaction: *Si contingat unam partem ab altera terrâ vel mari, bello contra hanc pacificationem impeti, aggressor ipso facto pro infractore hujus Pacis ab omnibus habeatur, &c.*

C'est là précisément le cas de cette guerre & l'application en est aisée à faire.

La Suède a commencé par les armes en enlevant des vaisseaux à la Pologne, par des fregates armées en guerre. C'est donc la Suède, qui est agresseur, & qui a fait infraction à la Paix; Et

C

le

le Roy n'a fait que repouffer la force par la force. Il n'a pas tenu au Roy, que le succès d'une si juste guerre ne répondit aux esperances, qu'on avoit eü lieu des'en former.

D'abord tout alloit bien, & la suite auroit été heureute, si la Republique eut continué à vouloir, ce qu'elle avoit voulu, & qui dans le fonds n'avoit d'autre but, que son interêt & sa sureté.

Mais lorsque la Republique se divisa ; quelques uns se rangerent du parti contraire & augmentèrent par là les forces de l'ennemi, qu'en arriva-t-il ?

L'ennemi ne manqua pas de profiter d'une scission, qui nous mettoit hors d'état de lui pouvoir tenir tête.

Le Czar ne pouvant pas être secouru par nous, come il étoit necessaire, succomba, & fut obligé de se retirer de devant Narva.

Par là l'ennemi obtint sur nous, separez, que nous étions, des avantages, qu'il n'auroit osé esperer, si nous étions restez unis.

La raison ne demandoit elle pas, que l'on rassemblât ses forces ? mais non. L'interêt particulier s'emporta sur le public.

Chacun étoit bien aise de conserver ses biens. On

On demandoit alors , que le Roy fit sortir ses Troupes , & l'on promettoit la Paix.

Le Roy fit voir , que cette voye n'étoit passûre , & qu'elle n'étoit point à suivre.

Il dit , que s'il retiroit ses Troupes , cette retraite inciteroit les Suedois à entrer jusque dans les *viscera Regni*. Mais on n'ecouta pas cette raison.

Il demanda , qu' on se desistât de l' article des *Pacta conventa* qui regarde les *avulsa recuperanda*. On ne voulut pas y entendre.

Ainsi Sa Majesté étant obligée de céder à tant d' instances , elle le fut aussi malgré elle de consentir au malheur du Royaume.

Le Roy fit donc sortir ses Troupes ; mais on vit bien tôt le Roy de Suède à Varsovie.

Le Roy n'auroit il pas été en droit d' en rejeter la faute sur la Republique , de lui reprocher , de n' avoir pas voulu suivre ses conseils , de lui declarer , qu' elle repondroit de toutes les suites ? Mais non. Dans cette extremité , le Roy toujours bon , fait revenir ses Troupes , aux instances de la Republique , sans aucune condition onereuse ,

Il se peut que les Provinces en ont un peu souffert , à cause des quartiers & des portions , qu' el-

qu'elles ont été obligées de donner ; mais peut il en être autrement ? Les soldats font ils des anges ?

*Bella opinione geruntur.* Les avantages remportez par les Suedois leur avoient enflé le cœur, & avoient abatu celui des nôtres.

Aussi les choses n'allerentelles pas si bien, que les bonnes dispositions, que le Roy avoit faites, le promettoient.

Kliczow nous avoit été fatal ; mais aussi le Roy dans ce tems là soutenoit seul le fardeau de la guerre pour la conservation de la Republique. Le Czar ne paroissoit plus sur le theatre, & le Roy de Danemarck avoit quitté.

On ne vouloit point supporter le peu d'incommoditez, que les Troupes du Roy pouvoient causer, quoi que ces mêmes Troupes avec les Russiens, qui étoient en ce tems là avec elles, auroient pu obliger le Roy de Suède à se tourner ailleurs, & à s'arreter sur les frontieres, sans qu'elles eussent été à charge à la Republique ; mais

*Incidit in Scyllam cupiens vitare charybdim.*

Car dans la suite il fallut souffrir l'ennemi & les Troupes, qu'on avoit fait sortir.

Le

Le Czar entra aussi en Pologne avec les siennes.

Enfin tout le monde sçait ce que le Roy a fait , en risquant même Sa Personne, pour finir une guerre, qui devoit de jour en jour plus fatale à la Republique & plus onereuse au Roy.

Il n'a pas épargné ses Pays hereditaires, pour en tirer de quoy soutenir la guerre , a fin de preserver la Republique d'une entière ruine. Ses etats sont considerablement appauvris par les Sommes, qui en sont forties, & combien de bons morceaux le Roy n'a-t-il pas été obligé d'engager? malgré rous ces efforts le sort a voulu, que les ennemis ont eul'avantage & sur le Roy & sur le Czar.

Enfin le malheur a été si loin, que les Suedois se sont rendus maîtres de la Saxe.

Le Roy manquoit alors de Troupes. Il n'avoit que 1300. hommes à Sa disposition. Les Troupes Russiennes s'étoient retirées.

Le debris de la bataille de Frauenstadt étoit en Saxe. Quel parti prendre en cette occasion? Le Roy manquant de Troupes, fut obligé d'abandonner les voyes de force, pour se servir de celles de la negotiation.

Ce-

Cependant dès que les Troupes Ruffiennes revinrent, & qu'il pût tirer quelques Troupes de Saxe, pour être jointes à celles de la Republique, le Roy tenta encore fortune, pour obliger le Roy de Suède à sortir de Saxe, a fin de se mettre en état d'accourir aux pressants besoins de la Republique.

Mais le Roy de Suède s'opiniatrant, Sa Majesté voyant d'ailleurs, qu'il n'y avoit point de remede, & que la ruine de la Saxe entraineroit celle de la Republique, elle prit le parti de sauver les Pais hereditaires, pour sauver en même tems la Pologne. Le Roy s'accommoda aux conjonctures, & accepta des conditions cruelles & extorquées par la crainte, dans l'esperance, que le Roy de Suède, qui se croioit au dessus de tout seroit bientôt infraction à la Paix, par ou le Roy auroit une occasion legitime de s'ouvrir le chemin pour remonter sur le Trone de Pologne, pour garentir le Royaume de la ruine, dont le Roy de Suède le menaçoit, sous le specieux prétexte de le conferver.

5. Le cinquieme est le retour en Pologne, auquel le Roy s'est resolu sur les instances des bien intentionnez.

L' affai-

L' affaire étoit delicate , & meritoit bien , qu' on y fit une serieuse attention. Aussi avec quelle prudence & avec quelle circonspection n' a-t-elle pas été conduite ? Tout le monde a approuvé ce retour.

Les amis y ont aplaudi & les ennemis n' y ont pû trouver à redire.

6. Le sixième est , que Sa Majesté à son retour apaisa les troubles par sa clemence , & reünit les cœurs par sa bonté. Mais pendant que d' un côté elle étoit occupée à pacifier les troubles intérieurs , dans le tems que le Czar pressoit de son côté l'ennemi ; de l' autre elle travailla par la neutralité établié à la Haye , à garantir la Pologne de toute insulte aux dehors , & à se conserver en état d' executer d' autant mieux son louable dessein de pacifier le dedans & de lever la scission ; a quoy elle a réussi.

7. Le septième est , lorsque les Turcs eurent fait querelle au Czar , & que ce Prince avoit employé une partie de ses Troupes ; pour leur tenir tête , le Roy mena la reste des Troupes Russiènes qui étoit à charge à la Republique dans les Provinces ennemies , en Pomeranie , par où le peuple fût decharge , d' un bien pesant fardeau.

8. Le

8. Le huitieme est, que les dites Provinces étant tombées en partage au Roy, par les Traitez faits dans la Ligue, de facheux accidents en ayant empêché la conquête la première campagne, & l'ennemi s'étant tellement renforcé la seconde, que sans l'assistance du Roy, il auroit porté au Roy de Danemarc un coup, dont il auroit eü de la peine à se relever, & qui auroit été funeste à toute la Ligue; ce corps Suedois ayant à la fin été détruit par les bons conseils de la Ligue, les alliez du Roy le Czar & le Roy de Danemarc devoient contribuer alors d'autant plus à la conquête de la Pomeranie pour Sa Majesté, tant par reconnoissance, que par devoir; ce qui assurément devoit flatter Sa Majesté d'un heureux succès; cependant elle a mieux aimé sacrifier son intérêt particulier, que d'abandonner la Republique menacée par les Turcs, & exposée à une irruption ennemie. Elle a preferé que la Pomeranie fut remise en sequestre entre les mains du tiers, pour que ses Troupes puissent être en estat & à portée d'agir pour la conservation & à la defense de la Pologne, ou tout le monde crioit au secours & à l'aide.

9. En suite, par les sages instructions, qu'il a données à ses Ministres à la Porte, le Roy a porté les

les choses au point, qu'il y a apparence d'obtenir à présent une Paix sûre & stable.

Je dis apparence; car peut on se fier aux promesses des Infideles? N'a-t-on pas une infinité d'exemples de leur mauvaïse foy? ce qui prouve assez le peu de fonds qu'il y a à faire sur ce qu'il disent.

Vous dites, que les Turcs auront egard à ce que les Chretiens sont presentement en Paix. Mais cette Paix est elle conclüe? Et quand elle le seroit, n'est il pas aisé de prevoir, qu'elle laisse après elle des semences d'une guerre plus sanglante encore & qui s'etendra encore plus loin, que celle, qui vient d'être terminée.

Les Turcs ne sont pas assez ignorants en Politique, pour ne pas prevoir tout cela, & pour ne pas en profiter à nôtre désavantage. Il faut eviter de ressembler au Pilote, qui après avoir sauvé son vaisseau du naufrage, se negligé dans la suite & vient périr, prêt à entrer dans le Port.

Songez à ces exemples du tems passé, dont les tristes images presentent encore à nos yeux un spectacle affreux de villes & de vilages desolez & ruinez de fond en comble.

Cela

Cela pourra servir à nous convaincre, qu'il vaut mieux souffrir un peu en particulier, que d'exposer le tout à une ruine inevitable? *Moneant nos utriusque fortuna monumenta, ne contumaciam cum pernicie, quam obsequium cum securitate malimus.*

Après avoir fait voir, que le Roy par toute sa conduite a toujours fait voir une tendre affection pour la Republique, & une attention fixe à sa conservation; dites moi, je vous prie, que peut on, avec quelque raison, craindre du séjour des Troupes Saxonnese en Pologne? Ne voit on pas plutôt clairement, que la Republique peut en tirer un service tres important, qui est de detourner, au prix d'un peu de souffrance, une ruine totale, qu'elle ne peut eviter autrement.

Il est vray, que les terres de quelques uns en souffriront un peu; mais lorsqu'il s'agit du salut du Public, l'interêt du particulier doit il entrer en consideration. Ne sommes nous pas obligez de sacrifier nos personnes mêmes pour le Public, lorsque nous y sommes appelez.

Il ne s'agit ici, que d'un mal, qui n'est pas de durée & qui doit finir dans peu. La fureté & le repos étant une fois obtenus par une bonne & solide

hde Paix, les incommoditez prendront bientôt fin.

Vous verrez encore plus precisement dans la fuite, combien ces mêmes Troupes ont été nécessaires, par raport aux affaires du dehors, & pour rétablir le repos, bien loin, qu'on ait rien à apprehender de leur séjour.

Mais venons au fait. Craint on que le Roy n'ait dessein par le moien de ses Troupes d'opprimer la liberté de la Republique?

C'est là le cheval de bataille des ennemis du Roy. C'est là le pretexte, que les malintentionez prennent, pour semer la discorde, dans les vûes d'en profiter, fut ce même au prix de l'entière oppression de la Republique, quelque interêt, qu'ils affectent si hautement de prendre à sa conservation.

La conduite, que le Roy a tenue doit convaincre toute la terre du contraire.

L'on a fait voir, que le Roy n'a pas profité de la division, qui est un des plus surs moyens, pour parvenir à l'usurpation, suivant la maxime déjà alleguée cy dessus : *Divide & Impera.* Au contraire. Il a apaisé les troubles, il a retabli l'union, fondement sur lequel la Republique repose, & sans

& sans lequel elle ne peut rester dans son entier.

2. Le Roy n'auroit il pas dû conserver ses Troupes pour un tel dessein, & sacrifier celles de la République, pour se rendre d'autant plus fort ? mais n'a-t-il pas toujours exposé les siennes, au grand préjudice de ses Pays hereditaires, qui on été depupez par là ?

Le Roy devoit amasser de l'argent pour soutenir une affaire de cette nature ; au contraire il en a dépensé & en depense encore tous les jours au dedans & aux dehors du Royaume, pour conserver l'union dans la République & pour lui faire obtenir la Paix. Les sommes, que le Roy a deja cy devant envoyées en Turquie, & qu'il y a fait remettre encore en dernier lieu, en font foy.

4 A-t-il fait des alliances avec d'autres Puissances pour soutenir une telle entreprise, come il seroit absolument necessaire ? y en a-t-il même quelqu'une de celles, avec qui il pourroit s'allier, ou s'est allié en effet, qui ne trouve son intérêt dans la conservation de la République ?

Toutes les Puissances, qui environnent la République, trouvent qu'il est de leur intérêt, que la République soit conservée telle qu'elle est, en vüe de

de profiter de son désordre, si l'occasion s'en présente, car souvenez vous de ce mot.

*In vitium libertas excidit & vim Dignam Lege Regis.*

On n'ignore pas, que les malintentionez ont soutenu, que le Roy s'entendoit en ce point avec le Czar; mais le Czar lui même trouve un intérêt manifeste dans la conservation de la Republique. Assurement si la Republique étoit autrement constituée qu'elle n'est, il n'auroit pas trouvé si bien son compte, come il l'a trouvé pendant toute la guerre. D'ailleurs si le Roy avoit eu ce dessein auroit il fait tant d'instances auprès du Czar, pour faire sortir ses Troupes?

Outre ce que je viens de dire, il est à remarquer encore, que le Roy n'a jamais fait entrer ses Troupes dans le Royaume, que dans un cas de nécessité & du consentement de la Republique, come il les en a fait sortir à ses instances.

Repassons brièvement en quelles occasions les Troupes du Roy y sont entrées.

Les premières Troupes qui y entrèrent furent reçues de la part de la Republique à Tarnowiz. En 1697.

Cel-

En 1698. Celles qui suivirent, y entrèrent en vertu d'un Senatus Consilium tenu à Cracovie, auxquelles par un autre tenu à Breczian on assigna des quartiers, la plus part en Lithuanie.

En 1699. Par une resolution de la Diète les Troupes furent à la reserve de celles, que le Roy & les principaux de la Republique avoient destinées pour estre employées ad recuperanda avulsa & qui furent con-

En 1700. servés par cette même Diète à Polanga, L'affaire étant commencée en Livonie, d'autres Troupes furent menées à Riga pour soutenir cette entreprise, & le Primat demanda le passage pour les dites Troupes à l'Electeur de Brandebourg.

En 1701. On voulut, qu'elles sortissent. Le Roy y consentit; & c'est là le sujet fatal de tous les présents malheurs.

En 1702. Le Roy de Suède étant venu à Varsovie, le Roy consentit que ses Troupes revinssent de Saxe. La perte de la bataille de Kliczow dans cette même année fut suivie d'une autre perte.

En 1703. On perdit presque tout l'armée à Thorn.

En 1714. Le Roy en leva une autre, avec la quelle seule

En 1705. On tint tête au Roy de Suède, jusqu'à ce que le

En 1706. malheur de l'irruption en Saxe arriva. Le

Le Roy fit son retour en Pologne accompagné *En 1709.*  
de ses Troupes, ayant été invité à ce retour par  
toute la Republique.

Le Roy profitant de l'occasion que le Roy de *En 1711.*  
Suède fournit lui même par ses menaces, fit mar-  
cher ses Troupes de Pologne en Pomeranie pour en  
decharger le Pays.

Elles rentrèrent en Pologne pour mettre la Re- *En 1713.*  
publique en état de défense contre les Turcs.

La Republique n'ayant donc rien à craindre des  
Troupes du Roy, qui ne sont jamais entrées dans le  
Royaume, & n'en sont jamais sorties, qu'avec l'  
agrément de la Republique, ou dans un cas de ne-  
cessité pour lui rendre service, il paroît assez par  
cette conduite du Roy, qu'il n'a d'autre dessein,  
que de procurer le bien & l'avantage de son  
Royaume.

L'interêt, que les Puissances voisines pren-  
nent à la conservation de la Republique, est un ga-  
rant bien sûr, que les Troupes du Roy ne seront  
jamais employés à son oppression, ou à Sa destru-  
ction.

Le séjour des Troupes en Pologne étant si  
nécessaire pour obvier aux malheurs, dont la Re-  
publique est menacée, come il a été démontré cy  
def-

dessus, & come il paroitra par ce qui sera dit encore ; La Nation n'ayant d'ailleurs aucune juste raison de rien craindre de leur part, ne pouvoit il pas arriver, Monsieur, que si les Palatinats étoient bien informez de tout cecy, qu'ils fissent attention aux conjonctures presentes & à la situation des affaires, ils ouvreroient les yeux sur le bien, qui leur en reviendroit, si les Troupes restoient encore aussi long tems en Pologne, que le danger, dont la République est menacée, existera.

Ayant de la sorte considéré le premier point de vôtre Projet, Monsieur, je passe maintenant au second, qui est la convocation des Etats.

Il a été démontré cy dessus, que le Roy n'a pas d'autres vûes, que la conservation & le salut de la République.

Les Palatinats ne peuvent ni n'en doivent en avoir d'autres. En cela ils conviennent avec Sa Majesté.

Ils veulent aussi le repos. Ils ont raison. Je crois que le Roy & tout le monde le souhaitent également. Ils ne diffèrent donc, que dans les moyens d'y parvenir.

Voyons à cette heure, si une convocation des Etats est un moyen sur, pour obtenir ce repos tant désiré.

A quoy

A. quoy peut servir cette convocation ? Les Palatinats avoient eux mêmes, que le Pays est tellement ruiné, que la subsistence y manque entièrement.

Une convocation des Etats n'acheveroit elle donc pas de ruiner & d'abimer ce Pays déjà presque ruiné ? Ceux qui seroient assemblez ne seroient ils pas obligez de perir faute de subsistence, ou se separer bientôt ?

Mais la convocation se faisant & les Troupes du Roy restant dans le Pays, quelles mesures, ou quelle resolution pretend on prendre ? Veut on les combattre ?

1. Il a été prouvé cy dessus, que les Troupes sont nécessaires en Pologne, & qu'elles le sont à présent plus que jamais. Si donc on veut combattre ces Troupes, on combattra des Troupes, nécessaires à la conservation de la Republique.

2. Mais quel est le fruit, qu'on pourroit en attendre ? Ou les Palatinats battront, ou ils seront battus.

S'ils sont battus, leur condition sera toujours plus mauvaise. S'ils battent les Troupes du Roy, cene peut-être qu'a leur propre malheur, car l'ennemi en profitera à coup sûr. Supposons d'ailleurs que les Palatinats gagnent une bataille contre

tre les Troupes du Roy, ce qui n' est pourtant pas si facile, ce n' est pas une affaire à être si tôt terminée, & voila une nouvelle guerre, que la Republique aura sur les bras, tandis que celle, qui se fait au de hors, & qui a deja tant couté à la Republique & de peines & de travaux, n' est pas encore finie.

Ne seroit ce pas là marcher à grands pas à son entière ruine ?

Nos ennemis tant publics que caches n' ont jamais pû nuire à la Republique, tant qu'elle a été bien unie à son Chef ; mais dans une désunion de cette nature, combien l' occasion ne leur seroit elle pas favorable ? la Republique en dût elle être renversée de fond en comble.

Il est surprenant, que les personnes sages & prudentes d' entre les bien intentionez, qui sont dans les Palatinats n' entrevoyent point le but dangereux des malintentionez ;

Par ce peu de reflexions on peut s' apercevoir d' un coup d' oeil des suites dangereuses, que produiroit la convocation des Etats.

D' ailleurs cette convocation seroit contraire aux Loix de la Republique.

Les Loix ne sont point faites uniquement pour le Chef. Elles obligent également les mem-  
bres.

bres. L'obligation est reciproque, & ceux qui ont si peur qu' on n'enfraigne les loix, doivent eux mêmes être fort exacts à les observer, & prendre garde de ne pas donner prise sur eux à cet egard. Cela étant à quelles suites ne s'exposeroient ils donc pas. *Irrita leges; Respublica in præcipiti, cum cives jura subvertunt.*

Il n'y a pas lieu de douter, que si les Palatinats font attention à toutes ces considerations, ils ne prennent des resolutions plus convenables au salut de la Republique.

Après les reflexions faites sur les deux points du Projet, qui sont la sortie des Troupes & la convocation des Etats, il s'agit à present de répondre aux motifs allegués dans le dit Projet, pour obliger Sa Majesté à accorder la sortie des Troupes, & quidem,

1. A celui qui est fondé sur les prerogatives, privileges & immunitéz de la Noblesse, on repond, que le Roy y a eu autant d'egard, qu' aucun gentilhomme même, puisque pendant que la désunion & la discorde ont regné en Pologne, il n'y a pas eu un Gentilhomme, qui n'ait pris parti de l'un ou de l'autre côté, & pour lequel il ne se soit interessé.

Le Roy seul s' interessant moins pour le parti-  
cu-



culier, que pour le public, sans écouter ni les uns ni les autres dant leurs passions, s'est appliqué à retablir cette union si neccessaire à la Republique, que sa conservation en depend uniquement. C'est pour cette même conservation réelle & non aparente de la Republique, que le Roy a travaillé de tout son pouvoir à finir sûrement cette guerre, & non pas d'une manière seulement palliative. Mais cet ouvrage si bien commencé peut il s'achever sans que les Troupes restent en Pologne ?

Il est vray, que le Roy a fait tout au monde pour éloigner le danger. L'affaire est en bon train; mais elle n'est pas finie; & si après avoir si heureusement commencé l'on ne continue pas avec toute la vigueur possible; où si l'on fait paroître le moindre relachement, le parti contraire ne manquera pas d'en profiter. Tout ce qu'on a fait de bon jusqu'à present ne fera que tourner au prejudice de la Republique.

Ce dont on est convenu en Pomeranie, pour s'affurer de ce coté là, n'est pas encore approuvé du Roy de Suede, & c'est pour cela qu'il faut le soutenir, par le bon effet que produit la conservation des Troupes.

Il en est de même à l'égard de la Porte.  
Nos Ambassadeurs ne sont pas encore de retour. La

La confirmation de la Paix de Carlowiz ne s'est pas encore échangée en forme de part & d'autre.

Pour peu que les Turcs remarquent de changement dans nôtre état, ils scauront si bien en profiter, qu'il n'y aura plus moien d'y remédier après.

Vous vous arrêtez dans votre Projet sur l'escorte. Ce n'est pas l'escorte, que la Porte donnera au Roy de Suède, qui donne le plus d'inquiétude, c'est le danger qu'il y a que notre conduite ne fasse esperer aux Turcs de pouvoir profiter de nôtre negligence, pour faire leurs affaires, à l'occasion de celles du Roy de Suede, pour lequel il est encore vray, qu'ils ne s'interessent qu'autant qu'ils esperent d'y trouver leur compte; Et si jamais ce Prince revient sur l'eau, & que nous leur donnions la moindre ouverture, à leur faire entrevoir quelque avantage, sous pretexte de soutenir le Roy de Suède, ne scauront ils pas entirer avantage?

La Paix entre l'Empereur & la France n'est pas encore faite, & quand elle le seroit, ne voit on pas, comme il a déjà été dit cy dessus, que cette Paix ne peut être de durée & que l'on la verra suivie dans peu d'une guerre plus sanglante & de plus grande étendue, que celle, qui vient d'être terminée.

Pour

Pour dire encore un mot de l'escorte, si l'on veut donner un refus à la Porte, il faut se conserver en état de le pouvoir faire sans craindre les suites. Quel autre moyen y a-t-il pour cela, que la bonne union du Roy & de la Republique, soutenüe par un bon Corps de Troupes.

Vous dites, que la noblesse soupire après le repos. Croyez vous, que le Roy ne le souhaite pas moins? Mais la noblesse, necourt-elle pas après l'ombre & l'aparence du repos, ce qui la conduira dans le precipice, au lieu que le Roy ne cherche ce repos que dans la sûreté parfaite de la Republique & de la noblesse, & qui ne peut se trouver, que dans une bonne Paix? La conduite, que le Roy a tenue jusqu'ici nous a mis en état d'esperer du repos. Sion oblige le Roy de changer le conduite, on s'expose au danger manifeste de n'y jamais parvenir, & l'on suivra l'exemple du Pilote cy devant cité.

Ne terions nous pas mieux de profiter de celui de 1701. L'on étoit persuadé alors, come on l'est à présent, que le salut de la Republique dependoit de la sortie des Troupes; mais qu'en arriva-t-il? Elle y trouva sa ruine & par l'ennemi & par l'ami même.

On

On fit fortir les Saxons. Bien-tôt après revinrent les Suedois, les Saxons & les Russes.

Considerons donc les petites incommoditez, que chacun trouve en detail, come un moyen, qui nous met à couvert d'un mal universel, qui en entraineroit la ruine de tout le Corps. Il faut, que chaque particulier regarde le danger ou la fureté publique, come les siens propres: *Officium boni civis est, sua pro communibus, & communia pro suis habere.* La qualité de Roy & de ceux qui sont à la tête de la Republique exige, que les uns & les autres ayent égard à ce qui concerne la conservation du tout, sans s'arrêter aux souffrances de quelques particuliers. S'ils en agissoient autrement, la Republique seroit en droit de le leur reprocher un jour.

Les particuliers souffrent en Pologne, il est vray. Mais le Roy ne participe-t-il pas lui même à la calamité publique en Pologne (car nous ne parlons plus de ses Pais hereditaires ruinez pour la Pologne,) ses oeconomies, les biens patrimoniaux en Pologne, sont ils en meilleur état, que ceux des Gentilshommes.

Les Troupes alliées, celles de la Republique, les Saxones ont elles plus epargné les biens, quoy qu'ils jouissent de plus grands privileges, que ceux  
des

des particuliers ? Ont ils été traitez autrement, que ceux des moindres Gentilhommes ? Il s'en fuit dont clairement, que c'est un malheur commun à tous, que la neccessité a obligé de subir, & qui a passé jusqu'au Roy même.

Je finis Monsieur, par cette consideration. Si le Roy par sâ bonté & par sa clemence ordinaires vouloit nous accorder.

1. Que les Troupes sortiront d'abord de leurs quartiers, & camperont toutes.

2. Qu'elles ne prendront aucunes voitures ou Podwody.

3. Qu'elles ne fourageront point les grains; mais se contenteront des herbes simples.

4. Que la moitié des Troupes retournera en Saxe.

5. Que l'autre moitié restera campée, tant que les conjonctures le demanderont.

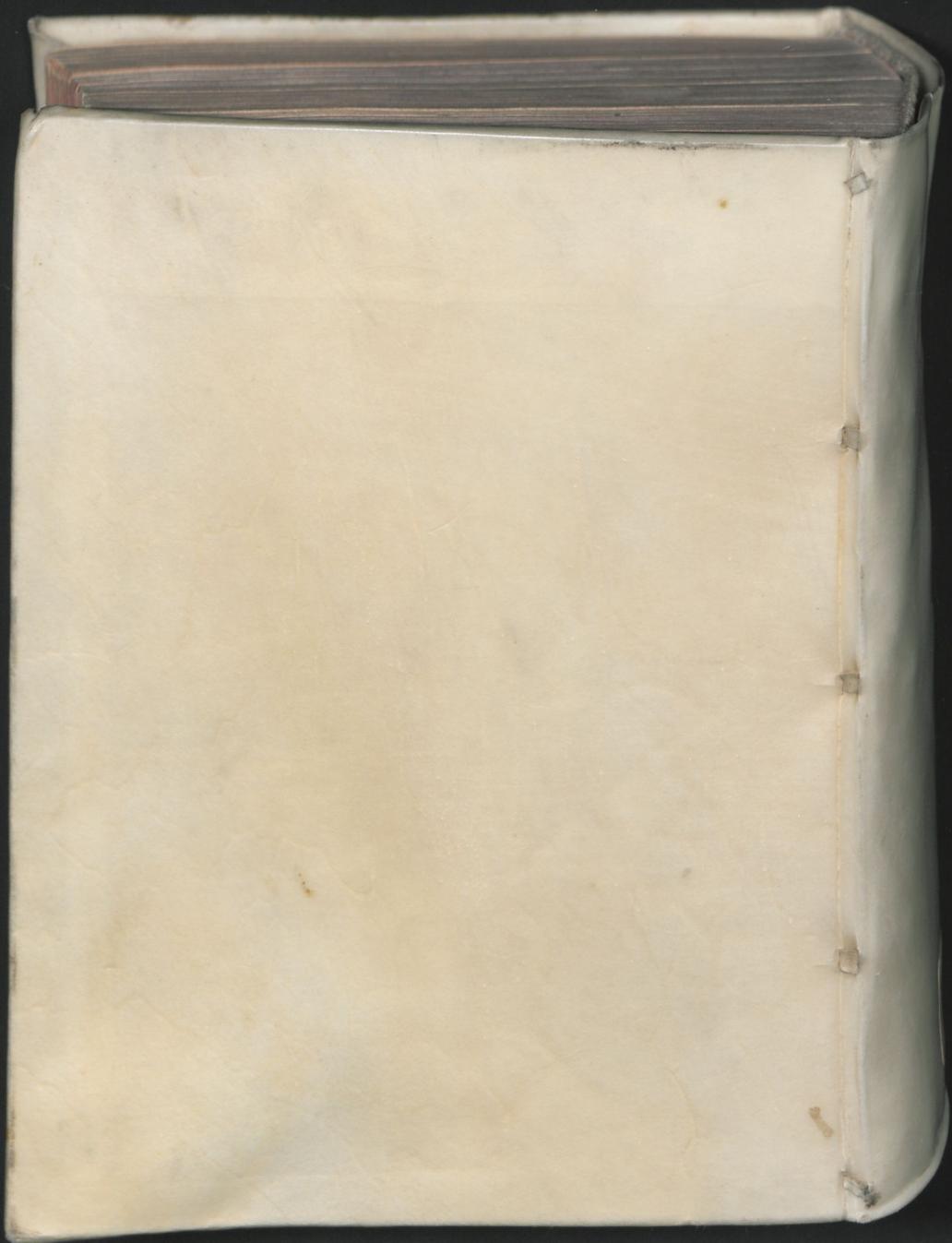
6. Que, si les conjonctures demandent, qu'elles restent en Pologne, le Roy trouvera moyen, qu'elles soyent moins à charge à la Republique.

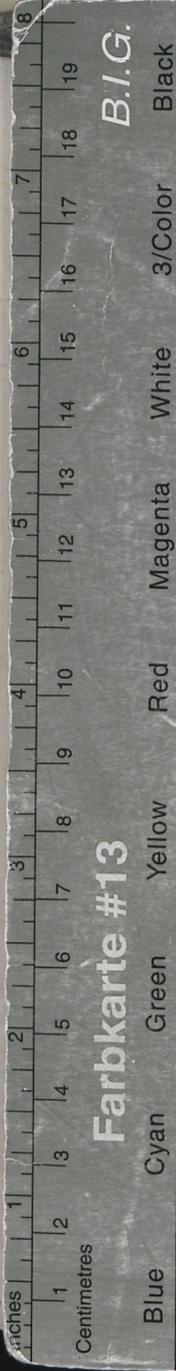
Nous aurions à mon avis lieu d'être contents, & nous n'aurions rien à desirer justement, ni pour nôtre sûreté ni pour nôtre soulagement, puisque par là il seroit, selon moy, suffisamment pourvû à l'un & à l'autre. Je suis &c.

\* \* \*

VON







B.I.G.

Farbkarte #13

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

10

RE

Polonois

*Lh 156*

ses amis de

tion,

ir

Saxones

me.

